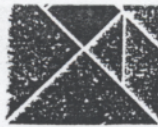
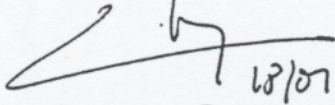


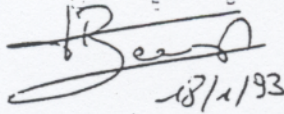
le Soumis à l'interressé
le 18 Janvier 1993, qui
a refusé de signer



(3)

Esforce


18/01


18/1/93

P.S. nos. 3 1/2

Division des Ressources Humaines
et des Relations Sociales

Evry, le 18 JAN. 1993

Référence : S.G.C.T/FB/PléB
Affaire suivie par : Melle BENOIST

RECOMMANDEE AVEC A.R.

0111

Monsieur,

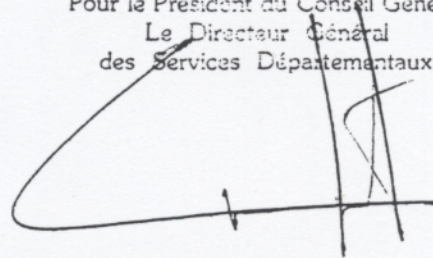
Par contrat du 21 juin 1991, je vous ai recruté en qualité d'ingénieur en chef de 1ère catégorie, 1ère classe, pour assurer les fonctions de chef de projet au sein du Service Informatique Départemental.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la réorganisation de ce service me conduit à modifier le profil de l'emploi que vous occupez.

A mon vif regret, je suis dans l'obligation de mettre fin à votre contrat d'engagement à compter du 1er avril 1993.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général
Le Directeur Général
des Services Départementaux

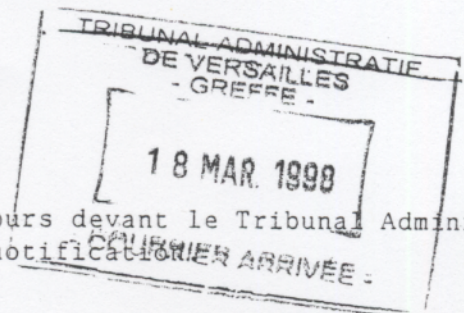


Bruno GIZARD

Monsieur Pierre GENEVIER
1, rue du Maréchal MARISPE

75007 PARIS

ette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification.



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Conseil Général
Hôtel du Département - Boulevard de France - 91012 Evry cedex - Tél. (1) 64-97-20-20 - Fax. (1) 60-79-23-76

